

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique unique sur demande de la commune de Gagnac-sur-Cère (46) en vue de la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux de captage AEP de la Teulière et la mise en place de périmètres de protection ainsi qu'une enquête parcellaire pour déterminer les parcelles situées dans les périmètres de protection et les titulaires de droits réels.

Par arrêté n° E-2019-195 du 23 juillet 2019, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du **lundi 16 septembre 2019 à 9h00 au jeudi 17 octobre 2019 à 17h00 inclus**.

Au terme de la procédure, le préfet du Lot statuera par arrêté d'autorisation ou de refus du projet au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Yves COUDERC, géomètre expert en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les éléments du dossier d'enquête publique sont consultables :

- sur le site Internet des services de l'État du Lot (www.lot.gouv.fr). Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : ddt-sg-bp@lot.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susmentionné ;
- sur support papier, en mairie de Gagnac-sur-Cère (siège de l'enquête). Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- sur un poste informatique, à la DDT du Lot, 127 Quai Cavaignac à Cahors, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur avec la mention « Captage AEP de La Teulière » à la mairie de Gagnac-sur-Cère (46 130). Ces observations sont annexées aux registres d'enquête tenus à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Gagnac/Cère comme suit :

- **lundi 16 septembre 2019 de 9 h à 11 h ;**
- **mardi 24 septembre 2019 de 15 h à 17 h ;**
- **samedi 5 octobre 2019 de 9 h à 11 h ;**
- **jeudi 17 octobre de 15 h à 17 h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en DDT du Lot, en mairie de Gagnac-sur-Cère et sur le site Internet des services de l'État du Lot (www.lot.gouv.fr) à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information technique peut être demandée à Monsieur Cyril DELPORTE, chargé d'études ressources en eau soit par téléphone (05 65 53 43 22) ou par courriel (cyril.delporte@lot.fr).

Cahors, le

24 **JUIL**, 2019

La Directrice Départementale
des Territoires Adjointe


Cécile DUMAINE-ESGANDE